

DEMANDE D'ADMISSION À L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (2022-2023)

PAR FLORENCE LEMAY
VP AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES



MESSAGE DE LA VP AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES

Chers finissants et finissantes,

Considérant que la période l'inscription à l'École du Barreau est particulièrement importante dans votre cheminement, ce guide a été créé pour faciliter ce processus.

En consultant ce guide, vous serez en mesure d'avoir une meilleure compréhension du processus d'inscription, étape par étape, tout en respectant les délais prévus.

Tous les documents et toutes les pièces à fournir font aussi partie de ce guide.

Par contre, il est **ESSENTIEL** de consulter les liens correspondants à toutes les étapes du processus, pour que vous puissiez vous assurer de respecter toutes les formalités de transmission du Barreau. Ce document n'est qu'un résumé de la démarche et seules les lignes directrices s'y trouvent.

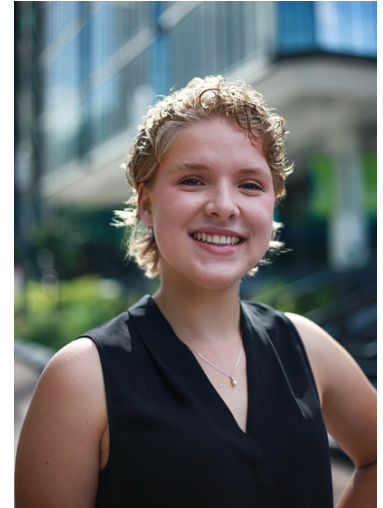
Pour terminer, je tiens à vous féliciter pour votre travail, dévouement et persévérance qui vous ont permis de terminer la licence en droit civil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'écrire, je reste disponible pour vous !

Florence Lemay

Vice-Présidente aux affaires académiques
AEEDCO 2021-2022

vpacademiques.aeedco@gmail.com



Je tiens à reconnaître le travail de Marlaina Correia, vice-présidente aux affaires académiques en 2020-2021, qui a créé la toute première version du Guide d'inscription au Barreau, duquel je me suis fortement inspirée.

PROCÉDURE PRINCIPALE À LA DEMANDE AU BARREAU

<p>#1 Demande d'admission Du 31 janvier 2022 à 9h00 au 28 février 2022 à 17h00</p>	<p>Lien pour accéder à la page « Admission »</p> <p>1) Documents à fournir à l'École du Barreau :</p> <ul style="list-style-type: none">• Photographie en format passeport• Relevé de notes <p><u>Note</u> : Les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante : centregatineau@barreau.qc.ca.</p> <p>Lien pour accéder à la page « Conditions d'admission »</p> <p>2) Documents à fournir au Comité d'accès à la profession :</p> <ul style="list-style-type: none">• Preuve d'identité• Certificat de police ou de bonne conduite• Les autres documents <p><u>Note</u> : En raison de la situation de la pandémie liée à la COVID-19, le Barreau du Québec accepte exceptionnellement de recevoir tous vos documents par voie électronique à greffe.cap@barreau.qc.ca</p> <p>Lien pour accéder à la page « Documents requis par le CAP - Admission »</p> <p>Lien pour accéder au document « Foire aux questions » du Comité d'accès à la profession</p> <p>ATTENTION ! Tous les documents doivent OBLIGATOIREMENT être REÇUS au plus tard le 4 mars 2022.</p>
<p>#2 Évaluation diagnostique Du 14 au 18 mars 2022</p>	<p>Lien pour accéder à la page « Évaluation diagnostique »</p>
<p>#3 Recommandation du comité de la formation professionnelle</p>	<p>Lien pour accéder à la page « Évaluation diagnostique » et à la sous-section « Recommandation du Comité de la formation professionnelle à la suite de l'évaluation diagnostique</p>
<p>#4 Inscription Du 25 avril 2022 à 9h00 au 30 mai 2022 à 17h00</p>	<p>Lien pour accéder à la page « Inscription »</p>

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

I. RELEVÉ DE NOTES

Tous les étudiants sont responsables de télécharger leur relevé de notes via UOzone.

A. ÉTUDIANTS FINISSANT EN MAI 2022 ET QUI DÉBUTENT LE BARREAU À L'AUTOMNE 2022 :

- Le Barreau doit avoir reçu **au plus tard le 4 mars 2022** votre relevé de notes non officiel.

Vous trouverez cette information [ICI](#).

- Vous aurez ensuite **jusqu'au 16 août 2022** pour fournir votre relevé de notes OFFICIEL au Barreau (avec grade conféré).

Vous trouverez cette information [ICI](#).

B. ÉTUDIANTS FINISSANT EN DÉCEMBRE 2022 ET QUI DÉBUTENT LE BARREAU EN JANVIER 2023 :

- Puisqu'au moment de faire votre demande au Barreau votre relevé de notes ne comportera pas le grade conféré (et que vous ne pourrez donc pas fournir un relevé de notes officiel), le Barreau vous admettra de façon conditionnelle. Vous devrez donc fournir, **au plus tard le 27 janvier 2023 à 17h**, une attestation de l'université selon laquelle vous avez terminé et réussi tous les examens et satisfait aux autres exigences nécessaires.
- Vous devez donc obtenir et transmettre votre relevé de notes OFFICIEL avec grade conféré, démontrant l'obtention de votre diplôme, dès qu'il sera disponible.

Vous trouverez ces informations [ICI](#).

II. DOCUMENTS À CONSULTER

- [Foire aux questions du Comité d'accès à la profession](#)
- [Le calendrier scolaire des cours préparatoires de l'automne 2022](#)
- [Le calendrier scolaire de la formation professionnelle de l'automne 2022](#)
- [Le calendrier scolaire de la formation professionnelle de l'hiver 2023](#)

Note : Au moment où ce guide est publié, les calendriers scolaires ne sont pas mis à jour. On retrouve les versions de 2021-2022.

PROCÉDURE CONNEXE À LA DEMANDE AU BARREAU

Note : Cette section s'applique seulement aux étudiants concernés par une demande de transfert du centre de formation ou par une demande de désistement.

Si vous ne faites pas une demande de transfert ou une demande de désistement, cette section n'est pas pertinente pour vous.

Demande de transfert de centre de formation Date maximale à confirmer.	Lien vers la page « Transfert de centre » Lien vers la page où se trouve le formulaire de demande de transfert de centre de formation
Demande de désistement En tout temps	Lien vers la page « Admission », sous-section « Désistement » Lien vers la page où se trouve le formulaire de demande de désistement

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'École du Barreau doit s'assurer que les dossiers des étudiants étrangers sont conformes aux règles applicables en matière d'immigration afin de leur permettre d'étudier au sein de son établissement.

Si vous êtes dans cette situation, il est donc primordial d'aller consulter [la page « Étudiants étrangers »](#) pour savoir les règles qui vous sont applicables. Certains documents et certaines formalités peuvent différer de la procédure générale.

CALENDRIER 2022

Janvier							Février							Mars						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1			1	2	3	4	5			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28						27	28	29	30	31		
30	31																			
Avril							Mai							Juin						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30		
Juillet							Août							Septembre						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
31																				
Octobre							Novembre							Décembre						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1			1	2	3	4	5					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
30	31																			

Légende :

- Demande d'admission
- Inscription
- Évaluation diagnostique
- Accueil - Cours préparatoires et Formation professionnelle